

« CONCEVOIR POUR MIEUX RECYCLER EN FRANCE » PREMIER GUIDE POUR AIDER LES PROFESSIONNELS DES COSMÉTIQUES À CONCEVOIR DES EMBALLAGES PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Les consommateurs souhaitent disposer de produits cosmétiques plus respectueux de l'environnement. Pour aider les entreprises de la filière à répondre à ces attentes, la FEBEA (Fédération des Entreprises de la Beauté) et Citeo lancent leur guide « Concevoir pour mieux recycler en France ». Plus particulièrement destiné aux TPE-PME du secteur, il passe en revue, à travers 7 produits emblématiques, les principaux enjeux de la cosmétique en matière de recyclage des emballages. Il identifie les bons réflexes et délivre des conseils pratiques en faveur de la recyclabilité, permettant ainsi à l'ensemble du secteur de poursuivre et d'amplifier les efforts entrepris.

Aujourd'hui, 64% des consommateurs de produits cosmétiques classent spontanément la recyclabilité comme premier critère d'un emballage respectueux de l'environnement¹. Et 81% des Français souhaitent s'engager pour réduire l'impact environnemental et sociétal des produits². Sensible à cet enjeu, l'ensemble du secteur cosmétique a déjà réalisé d'importants efforts en matière de recyclabilité de ses emballages : aujourd'hui, près de 80% des emballages des produits cosmétiques (verre, carton, acier ou aluminium) se trient et se recyclent. Concernant les emballages en plastique, les bouteilles et flacons peuvent déjà se trier sur le tout le territoire. Grâce à l'**extension des consignes de tri**, les autres emballages plastiques (pots, boîtes, tubes, poches souples, films...) pourront être triés d'ici la fin de l'année par 50% des Français, jusqu'à la généralisation à horizon 2022-2023. D'où l'importance d'améliorer toujours plus la recyclabilité de chacun de ces emballages.

FLACON DE SHAMPOOING, PALETTE DE MAQUILLAGE ... 7 PRODUITS PASSÉS AU CRIBLE DE LA RECYCLABILITÉ

Pour accompagner dans cette dynamique toutes les entreprises cosmétiques, et plus particulièrement les PME et TPE, la FEBEA et Citeo ont élaboré ensemble un guide pratique à leur intention. Ce guide, « Concevoir pour mieux recycler en France » propose un ensemble de solutions concrètes pour améliorer la recyclabilité de sept produits types, emblématiques de la cosmétique : du flacon de shampoing à la palette de maquillage, en passant par le tube de crème ou le pot de crème, chaque contenant peut poser des problèmes particuliers de recyclage... à moins qu'il ne soit, dès le départ, conçu en tenant compte des bonnes pratiques, listées dans ce guide.

¹ [Étude Shopper Citeo 2018](#)

² Édition 2017 du Baromètre Greenflex sur les Français et la consommation responsable

Par exemple, il est préférable d'utiliser des tubes mono-matériaux plutôt que des tubes avec une barrière en aluminium, pour qu'ils soient ensuite recyclés. Ou encore, en limitant la présence de miroirs (non recyclables) dans les palettes de maquillage. Chaque problématique potentielle se voit ainsi proposer une solution concrète, adaptée aux contraintes spécifiques de la beauté.

Le guide met également en avant les outils d'autodiagnostic de Citeo permettent de faire le point et d'identifier des axes de progrès sur la recyclabilité et l'impact environnemental des emballages : faire le point sur la recyclabilité et l'impact environnemental de ses emballages ([Tree](#)), passer en revue l'ensemble du cycle de vie de l'emballage ([Feel](#)) ou réaliser le bilan environnemental de son emballage ([Bee](#))

« Améliorer la recyclabilité des emballages est une priorité des entreprises cosmétiques, explique Patrick O'Quin, président de la FEBEA. Ce guide vise à partager avec toutes les PME et TPE du secteur, qui représentent plus de 80% de nos adhérents, les bonnes pratiques existantes et à permettre à chaque entreprise d'accélérer dans sa démarche de responsabilité environnementale ».

« Choisir des emballages recyclables ou réemployables, intégrer de la matière recyclée, éviter le suremballage... Il existe une forte attente des consommateurs à l'égard des entreprises, pour éco-concevoir les emballages. Ce guide permet de franchir un pas de plus vers notre objectif de 100% de solutions pour tous les emballages. Toutes les entreprises du secteur de la cosmétique, qui souhaitent s'engager, auront la possibilité de mettre la recyclabilité de leurs emballages au cœur de leur problématique de conception », explique Jean Hornain

[Le guide en téléchargement ici.](#)

À propos de la FEBEA

La FEBEA – Fédération des Entreprises de la Beauté, est l'unique Syndicat professionnel des entreprises de beauté et de bien-être (parfumerie, cosmétiques, produits d'hygiène, de toilette, produits capillaires). Elle rassemble plus de 350 entreprises, dont 82% de TPE et PME.

À propos de Citeo

Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers en les transformant en ressources. Avec sa filiale Adelphe, Citeo apporte conseils et solutions à ses clients –entreprises de l'industrie, du commerce, de la distribution et des services de grande consommation –afin de les aider à exercer leur responsabilité liée à la fin de vie des emballages et des papiers, et ce dans des conditions économiques optimales. Agissant pour faire advenir une véritable économie de la ressource en France, Citeo s'est fixé 3 priorités : simplifier le geste de tri pour permettre à tous les Français de trier tous leurs emballages et papiers d'ici 2022 ; innover pour inventer les nouveaux matériaux, technologies de recyclage, solutions de collecte et débouchés ; réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers en accompagnant les entreprises dans la généralisation de l'éco-conception.

CONTACTS PRESSE

FEBEA – Audrey Peauger – chargée de communication – apeauger@febea.fr – 01 56 69 67 21
THE DESK – Guillaume Bourg - guillaume@agencethedesk.com - 06 10 61 62 50